Nouvel arrivant



Bienvenue à La Verrière ! Vous venez d'arriver ou vous allez bientôt emménager ? Retrouverez sur cette page, le guide du nouvel habitant.

En arrivant à La Verrière

Faites connaître votre nouvelle adresse :

- à votre assureur ;
- à votre caisse d’allocations familiales (CAF) ;
- à votre caisse de Sécurité Sociale ;
- à vos fournisseurs d’électricité et de gaz ;
- à vos établissements bancaires ;
- au service des eaux ;
- à la Trésorerie Principale et au centre des impôts de votre ancien domicile ;
- à votre ancienne mairie si vous êtes titulaire d’une concession dans son cimetière ;

Faites modifier votre adresse :

- sur votre carte grise (obligatoire dans un délai d’un mois) en vous adressant à la Préfecture de votre nouveau domicile ;
- sur votre carte nationale d’identité en vous adressant à la mairie de votre domicile ;

- sur votre passeport (liste complète des mairies des Yvelines équipées pour le passeport biométrique disponible en mairie).

Inscrivez-vous sur les listes électorales :

- pour les élections qui suivent l’année de votre arrivée, inscrivez-vous avant le 31 décembre à la mairie de votre nouveau domicile.

Faites suivre votre courrier :

- en demandant à La Poste son transfert.

Faites installer votre ligne Internet et téléphone :

- en vous adressant à votre opérateur.